

DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DE LA VENTILATION DU BUDGET DE LA RECHERCHE 2021

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE A DISTANCE DU 04 MAI 2021,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2020-10-13-01 de la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Clermont Auvergne en date du 13 octobre 2020 ;

Vu la délibération à distance n°2020-12-18-03 de l'Assemblée Provisoire de l'Université Clermont Auvergne en date du 18 décembre 2020 ;

PRESENTATION DU PROJET

La construction du Budget Initial de la Recherche 2021 a été élaborée selon les principes directeurs votés par la Commission de la Recherche UCA du 13 octobre 2020.

1) Pour les structures de recherche

Pour 2021, l'enveloppe destinées aux structures de recherche est de 2 866 309 euros.

Il a été affecté début 2021 à chaque structure de recherche 50% de la dotation récurrente votée au budget de la Recherche 2020.

Il est aujourd'hui proposé de voter le complément de la dotation récurrente allouée aux structures de recherche selon les modalités suivantes : 40% pour compléter à hauteur de 90%, sachant que les 10% restant seront disponible à partir de septembre sur demande du directeur d'Unité.

2) Actions Scientifiques Transverses

Pour 2021, cette enveloppe est de 654 300 euros.

Elle représente la part du Budget Recherche qui n'est pas affectée sous forme de dotations récurrentes à des structures de recherche. Elle illustre la politique scientifique de l'établissement.

Il est proposé d'adopter pour l'année 2021 la liste d'actions suivante :

Actions transverses 2021	Montants
Postdocs	187 686
Colloques	28 850
Plateaux techniques -UCA PARTNER	105 000
Animalerie	31 000
Animalerie DUNANT	15 000
Animalerie IUT 63	3 000
Animalerie Estaing/Odontologie	3 500
Animalerie Cezeaux	6 000
Animalerie IMOST	3 500
Stages master 2	120 000
Nouveaux arrivants	10 000
Fédération Maths	1 500
Univège Herbiers universitaires	7 500
Subvention CRNH	5 000
Aires culturelles	4 000
Ecole Saint Flour	12 100
Aide relecture d'article/Dossier en Anglais	2 000
Journal Recherche le LAB/relation presse	10 000
Soutien à la Science Ouverte	8 000
Réajustement dotation de thèse SVSAE	90 000
Réserve	31 664
TOTAL Enveloppe	654 300

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation faite par Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la Recherche ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'adopter la ventilation du budget de la recherche 2021 proposée ci-dessus.

Membres en exercice : 44

Votes : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA DELIBERATION A
DISTANCE 2021-05-04-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*